



APFUCC

Congrès 2015, Université d'Ottawa Ottawa, dimanche 31 mai – mercredi 3 juin 2015

Atelier 10. Les pouvoirs de la littérature de jeunesse

Longtemps reléguée au statut de sous-système ou de champ insignifiant – par rapport à la littérature générale –, la littérature de jeunesse s'émancipe de nos jours de ces vues simplificatrices pour acquérir ses lettres de noblesse, comme en témoigne, par exemple, sa légitimité institutionnelle croissante. Pourtant, l'insignifiance attribuée à cette littérature dès son émergence ne doit pas faire oublier que les livres pour enfants sont toujours dotés, tout comme la littérature générale, de multiples pouvoirs. Par exemple, la littérature de jeunesse, comme produit culturel, a marqué aussi de son sceau l'histoire des idées, des mentalités. Dans la même veine, elle est, en tant que phénomène transculturel, à même d'inciter le jeune lecteur à regarder au-delà de son propre horizon. C'est à juste titre que l'éminent comparatiste français Paul Hazard affirmait : « Oui, les livres des enfants entretiennent le sentiment de la nation : mais ils entretiennent aussi le sentiment de l'humanité. Ils décrivent la terre natale avec amour : mais ils décrivent aussi les terres lointaines où vivent nos frères inconnus » (Paul Hazard, 1932).

Cet atelier a pour objectif d'examiner les différentes formes de pouvoir dont est investie la littérature de jeunesse. Les contributions peuvent s'inscrire dans une perspective historique ou contemporaine. Voici les pistes (non exhaustives) qui pourront être explorées :

- La littérature de jeunesse comme projet axiologique
- Construction des imaginaires
- Énonciation de discours philosophiques
- Discours sur le monde
- Pouvoir de subversion ou de transgression
- Enjeux (trans)culturels
- Littérature de jeunesse et idéologies
- Littérature de jeunesse et histoire des idées
- Multimédias

Responsable de l'atelier :

Kodjo Attikpoé – kattikpoe@mun.ca

Memorial University of Newfoundland, Department of French & Spanish

Date limite pour l'envoi des propositions : le 15 décembre 2014